

1. Développement économique :

Sous maîtrise d'ouvrage de la commune et avec l'aide financière du Département, de la Région, de l'Etat, de l'Europe et des entreprises, une Maison du terril a été construite en partenariat avec le centre historique minier de Lewarde, les entreprises Tercharnor et Apinor, l'E.N.R, l'Université. La partie muséographique portant sur le thème "Terril, Pyramide de vie" met l'accent sur le fait que les terrils ont toujours été des lieux de vie et pas seulement des témoins du passé.

Cette maison est le point de départ d'une aire d'activités économiques sur le thème de l'environnement. L'entreprise APINOR (filiale de TERCHARNOR spécialisée dans la revalorisation des friches industrielles et plus particulièrement dans la dépollution des sites) y est installée et développe dans son laboratoire une recherche sur la dépollution par bioremédiation. Un bâtiment de service commun et d'accueil pour les entreprises d'ingénierie de l'environnement sur l'espace situé en face de la Maison du terril est fonctionnel depuis fin 2001.

2. Développement du tourisme de loisirs :

Un effort a indépendamment été accompli sur le site du terril en matière de tourisme et de loisirs. Les dix hectares proches du village sont aujourd'hui aménagés en un espace de loisirs plein air, le Parc des Argales, et d'une plage artificielle.

Ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage communale ont été financés par la Commune, le Conseil Général pour les bâtiments par le biais du Fond d'Equipement des Communes Rurales, le contrat Etat/Région au titre des "friches industrielles" avec des apports européens et enfin l'Etat à travers des crédits GIRZOM.

Au fur et à mesure de l'exploitation, TERCHARNOR remodèle et aménage l'assise devenant disponible (plage en herbe, parking, chemins) et crée ainsi un terril de seconde génération. Ce travail est planifié en partenariat avec la commune de Pecquencourt et les chargés de mission du Parc Naturel Régional Scarpe/Escaut et de l'Etablissement Public Foncier Régional.

3. Développement environnemental :

Rieulay est une commune adhérente au Parc Naturel Régional Scarpe/Escaut. Cette adhésion résulte d'une volonté profonde de mener une politique forte en matière d'environnement. Dans la stratégie de réaménagement du site, une partie est entièrement consacrée à l'environnement et plus particulièrement à la création d'une réserve naturelle volontaire, d'une réserve ornithologique, d'un conservatoire de plantes spécifiques à ce milieu, et un secteur consacré à la géologie.

Ainsi, en utilisant cette friche au fur et à mesure de son exploitation, Rieulay a transformé son handicap en facteur de développement grâce à une coopération exemplaire entre tous les partenaires qu'ils soient institutionnels ou économiques.